

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Evolution législatives - lutte contre l'épidémie de Covid-19
- Edito par Monsieur l'Adjoint au directeur académique
- Fonctionnement de l'école
 - ✓ Rappel début campagne AFFELNET
 - ✓ Webinaire AFFELNET
 - ✓ Responsable du pôle RH des AESH du SDEI31
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ 12^{ème} édition de la semaine des mathématiques
 - ✓ Soirée Enseignants du Quai des Savoirs
 - ✓ 7^{ème} édition du Printemps de l'EMI
 - ✓ #10marsjelis : Le quart d'heure de lecture national
 - ✓ Prix de l'action éco-déléguée 2022-2023
 - ✓ Action SRIAS Occitanie : week-ends escapades 2023

[Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)

Évolutions législatives – lutte contre l'épidémie de Covid-19

Des évolutions législatives concernant la lutte contre l'épidémie de Covid-19 entrent en vigueur ce 1er février 2023 :

1. L'isolement systématique des personnes testées positives au Covid-19 n'est plus requis
2. Le test de dépistage au 2ème jour pour les personnes contacts n'est plus requis
3. Les arrêts maladie liés au covid-19 : arrêt du dispositif dérogatoire de leur prise en charge par l'assurance maladie.

Il reste fortement recommandé, pour toutes les personnes testées positives au covid-19 et les cas contacts, de :

4. Respecter les gestes barrières (port du masque etc...)
5. Se faire tester
6. Éviter le contact avec des personnes fragiles

Restent fortement recommandées :

7. L'aération régulière des locaux
8. L'hygiène des mains (lavage régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes, gel hydro alcoolique en l'absence d'eau et savon)

Edito par Monsieur l'Adjoint au Directeur académique

Mesdames et messieurs les enseignants, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous annoncer ma nomination en tant que DAASEN des Yvelines dans l'académie de Versailles, à partir du 27 février 2023.

Avant de partir, je tenais à vous remercier pour votre engagement et votre investissement au service de la réussite de tous les élèves. Pendant ces deux ans et demi, même dans des contextes difficiles, j'ai pu apprécier votre capacité à répondre au mieux à notre devoir de service public.

J'ai bien conscience que c'est grâce à vous que le bateau « Education nationale » peut flotter et surmonter les vagues de problèmes qu'il rencontre.

Je n'oublie pas également que nous sommes à notre niveau en circonscription ou à la DSDEN à votre service pour que vous puissiez être le plus efficaces possible dans vos classes.

C'est dans cet état d'esprit « d'être au service du terrain » que je m'engage à présent sur des missions qui touchent le second degré.

Merci encore et très bonne fin d'année scolaire !

Louis ALBERICI

Adjoint au Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne



Fonctionnement de l'école

- **Rappel début campagne AFFELNET**

L'ouverture de la campagne par les services académiques aura lieu **lundi 6 mars 2023**.

L'édition du volet 1 de la fiche de liaison pré-remplie est impérative, sous peine de bloquer l'application, elle sera transmise aux responsables de l'élève.

Ce volet 1 doit être retourné à la directrice ou au directeur d'école **au plus tard le jeudi 23 mars 2023**

Toute demande de modification d'adresse est soumise à la présentation des justificatifs de domicile fournis par les familles (liste des justificatifs p 27 de la notice départementale)

N.B.: dans le cas de parents séparés ou divorcés, la directrice, le directeur peut cocher la case « parents séparés – garantie de confidentialité » afin que l'application édite automatiquement deux volets 1 pour le même élève, et pouvoir les remettre à chaque parent de manière séparée.

La DAEPS lancera la détermination automatique du collège de secteur le mardi 28 mars 2023, l'édition du volet 2 ne sera disponible qu'à partir du vendredi 31 mars 2023

La note, la notice départementales et les annexes sont disponibles [ici](#)

- **Webinaire AFFELNET**

Dans le cadre de l'ouverture de la campagne AFFELNET, je vous propose un webinaire à l'attention des nouveaux directeurs et de ceux qui souhaitent une remise à jour, le **mercredi 8 mars** de 14h à 15h.

Connexion [ici](#)

- **Responsable du pôle RH des AESH du SDEI31**

À partir du mercredi 1 mars 2023, Madame TOMA Corinne remplacera M SANCHEZ Mathieu au poste de responsable du pôle RH des AESH au SDEI31.

Les adresses courriels des gestionnaires, ainsi que celle de chef(fe) de pôle RH, comme les procédures et chemins de communication usuels restent inchangés. Le pôle RH reste l'interlocuteur pour toute question relevant du suivi individuel des AESH.



Pédagogie et partenariat

- **12^{ème} édition de la semaine des mathématiques**



La 12^{ème} semaine des mathématiques a pour thème : « Mathématiques à la carte ». Elle se déroulera **du 6 au 15 mars 2023**.

Pour une mise en œuvre dans vos classes et une valorisation des mathématiques, l'équipe RMC31 vous propose des ressources du cycle 1 au cycle 3.

Ainsi, vous pourrez inviter vos élèves à faire des mathématiques **en jouant aux cartes**.

Le programme de la semaine et les règles des jeux vous sont présentés [ici](#).

Bonne semaine des Maths 2023 !

- **Soirée Enseignants du Quai des Savoirs**

Le Quai des Savoirs invite l'ensemble des enseignants à une soirée de présentation de sa nouvelle exposition « Feux, Mégafeux, le **16 mars à 18h30** au Quai des Savoirs, allée Matilda, à Toulouse

Inscriptions individuelle obligatoire [ici](#)

⇒ [Le flyer](#)

- **7^{ème} édition du Printemps de l'EMI**

La Direction régionale Occitanie de Réseau Canopé a le plaisir de vous annoncer la tenue prochaine de la **7^{ème} édition du Printemps de l'EMI**, un événement consacré à l'Éducation aux Médias et à l'Information organisé en partenariat avec le Clémi et les rectorats des académies de Toulouse et de Montpellier.

Ce rendez-vous incontournable aura lieu du 5 au 14 avril 2023 et vise à offrir dix jours de rencontres et d'échanges à destination de la communauté éducative et du grand public. Au programme : conférences de spécialistes, webinaires, ateliers et résidences qui nourriront la formation des enseignants à travers des réflexions, des projets et des pratiques de classe.

Le thème de cette année est "La crise climatique : un défi pour les médias et pour l'école".

Toutes les informations [ici](#)

- **# 10 marsjelis : Le quart d'heure de lecture national**

#10marsjelis
Le quart d'heure de lecture national

Lancée dans le cadre de la Lecture grande cause nationale, en partenariat avec le Centre national du livre, opérateur du ministère de la culture, la journée du quart d'heure lecture a l'ambition de renforcer la pratique de la lecture, en portant une attention particulière aux plus jeunes et à ceux qui en sont le plus éloignés.

La deuxième édition se tiendra le vendredi 10 mars 2023. Tous les **personnels et élèves** des écoles et des établissements sont invités à interrompre leur activité le 10 mars **pour lire ensemble durant un quart d'heure** au créneau horaire de leur choix.

Vous pouvez retrouver Les modalités de mise en œuvre sur la page [éduscol](#).

Les écoles et établissements scolaires qui souhaiteraient valoriser leur implication le 10 mars sont invités à utiliser, sur les réseaux sociaux, la **bannière #10marsjelis** et à s'enregistrer pour être référencés [ici](#).

Comme toute action d'éducation artistique et culturelle, il est important que toute participation à #10marsjelis soit référencée sur l'application **ADAGE**.

- **Prix de l'action éco-déléguée 2022-2023**

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé la 3ème édition du Prix de l'action éco-déléguée de l'année, en partenariat avec Bayard Presse. Ce concours vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués en faveur du développement durable, dans leur école ou établissement scolaire. Organisé en trois catégories distinctes (école, collège et lycée), il est ouvert aux élèves de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Les participants doivent :

- réaliser une vidéo de 1min30 présentant leur démarche pour mettre en place un projet de développement durable dans leur école ou établissement, en croisant au moins deux thématiques, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité ;
- compléter un formulaire d'accompagnement qui permet de préciser la méthode de travail qui peut être opérée collectivement entre élèves, enseignants et partenaires extérieurs, et qui a également son importance pour départager les candidats (cf. pièce jointe).

L'envoi des candidatures doit comprendre le fichier vidéo et le formulaire d'accompagnement du projet, qui doivent être transmis avant le 6 avril 2023 à la mission académique EDD (edd@ac-toulouse.fr), obligatoirement par une application institutionnelle pour garantir la protection des données :

- via FileSender accessible sur le portail Arena
- ou NextCloud accessible sur le portail apps.education

Le règlement du concours, le courrier officiel de lancement et les fiches d'autorisation de captation de l'image et de la voix sont disponibles [ici](#)

Vous pouvez retrouver ces informations ainsi que les vidéos réalisées dans le cadre des sessions précédentes du concours sur la page dédiée du site académique : [ici](#)

Vous pouvez également trouver les informations utiles sur la page web nationale dédiée au prix de l'action éco-déléguée de l'année : [ici](#)



- **Action SRIAS Occitanie : week-ends escapades 2023**

La SRIAS Occitanie vous propose de partir en week-end escapade à partir de 76 € / par personne.
Deux destinations proposées :

- Escapade « Il était une Foix l'Ariège » du 06 au 08 mai 2023
- Escapade en «Lozère sur les traces du Gévaudan et en transhumance en Aubrac » du 27 au 29 mai 2023

L'accès à cette action s'effectuera uniquement par une préinscription en ligne à compter du **lundi 13 février 2023 à 13h et jusqu'au jeudi 23 février à 13h**

Accéder au formulaire [ici](#)

L'ensemble du personnel éligible aux actions de la SRIAS se définit comme tous les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public (inclus les AESH et AED rémunérés par les établissements mutualisateurs).

⇒ [La plaquette](#)



[La mallette de la direction](#)



CONTACT

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36